



Service Gestion du Territoire

Objet

Avis sur la modification simplifiée n°1
PLU de Soultz

Référence
ADB / 1167

Dossier suivi par
Annie DURAND-BIRKEL
03 89 20 97 56
annie.durand@alsace.chambagri.fr

Siège Social

Site du Bas-Rhin
Espace Européen de l'Entreprise
2, rue de Rome
SCHILTIGHEIM - CS 30022
67013 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 19 17 17
Fax : 03 88 83 30 54
Email : direction@alsace.chambagri.fr

Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél : 03 89 20 97 00
Fax : 03 89 20 97 01
Email : direction@alsace.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 130 018 153 00010
APE 9411Z

www.alsace.chambagri.fr

Communauté de communes
de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgrés Nous
BP 80114

68502 GUEBWILLER CEDEX

Sainte Croix en Plaine, le 1er décembre 2022

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné dans nos services le 24 octobre 2022, nous accusons réception du projet de modification cité en objet.

Le projet consiste à modifier des points mineurs du règlement de la zone AUe, à savoir :

- L'autorisation, sous conditions, de la construction de logements liés aux activités admises en zone 1-AUe, correspondant à l'extension de la zone économique du Florival sur le ban de Soultz (article 2)
- La récupération des eaux pluviales en zone 1-AUe
- L'application de la réglementation énergétique

Nous constatons que cette zone est déjà en cours d'aménagement via un permis d'aménager accordé en août 2021. Si l'aménagement de cette zone s'accompagne d'un enjeu de réduction de l'emprise consacré aux activités économiques, la perte de foncier agricole est importante et s'inscrit au-delà de la zone d'activité proprement dite.

La Chambre d'agriculture ne s'oppose pas au projet de modification simplifiée présenté, cependant, il serait nécessaire que la collectivité, actuelle propriétaire du foncier, puisse assurer le maintien de la vocation d'activité artisanale et d'accueil d'entreprises de cette zone sur le long terme (mutation interne des activités/enseignes dans la zone concernée).

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en nos meilleures salutations.

Claude GEBHARD
Président de service